

## Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du mardi 12 décembre 2023**

**N° 030-2023**

Conseillers

Nombre en exercice : 19  
Nombre de présents : 12  
Procurations : 4  
Nombre de votants : 16

Votes

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation

8 décembre 2023,  
affichée le 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.  
Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON  
MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE  
Absents excusés :  
Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB  
Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET  
Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS  
Mr STIENNE qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA  
Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC  
Secrétaire de séance : Mme BENYAHIA  
Le procès-verbal du 16 octobre 2023 est approuvé.

**Objet : Travaux 2024-Demandes de subventions pour des opérations d'exhumations et pour la création d'un ossuaire spécifique pour les reliquaires des morts pour la France**

Monsieur le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal l'acquisition d'un nouvel ossuaire spécifiquement dédié aux reliquaires des morts pour la France exhumés de l'ancien cimetière.

Le Souvenir Français pourra être chargé, par l'intermédiaire d'une convention, de l'aménagement et de l'entretien de cet ossuaire spécifique.

Il ajoute que, parallèlement, les opérations de reprises de concessions se poursuivent et qu'à cet effet, il convient de prévoir de nouvelles exhumations en 2024 dans le nouveau cimetière.

Vu les avis favorables de la commission des finances et de la commission des travaux réunies le 11 décembre 2023 ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 16 500€HT, soit 19 800€ TTC, monsieur le Maire préconise d'effectuer des demandes de subventions;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

La secrétaire de séance  
Malika BENYAHIA



En séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 13 décembre 2023  
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le 13 décembre 2023  
de la publication le 13 décembre 2023  
Mise en ligne sur le site internet le 13 décembre 2023

Le Maire  
Michel KOCIUBA

